

Madame, Monsieur le Maire,

Madame, Monsieur le Président,

Madame, Monsieur le conseiller municipal,

L'AMF étant agréée par le Ministère de la Cohésion des Territoires, propose depuis peu des formations payantes finançables par le DIF élus.

Ces formations d'une journée se distinguent des réunions d'information par un développement plus approfondi des sujets et une pédagogie adaptée.

Les réunions d'information, dont la durée n'excèdera pas 3h00 sont gratuites et ouvertes au plus grand nombre.

Les formations, d'une durée d'une journée, sont payantes et sont limitées pour la plupart à 15 participants.

Dès lors que vous envisagez d'assister à une formation, vous devrez **IMPERATIVEMENT** remplir le bulletin d'inscription en **précisant le mode de financement** (DIFE, Collectivité ou Personnel).

- **Pour les financements par le DIFE**, il faudra remplir le dossier d'inscription directement sur le site Mon Compte Élu. Retrouvez la formation en tapant le code ÉLU ci-dessous ou demandez le lien à l'AMF.
- **Pour le financement par la collectivité**, une convention est établie entre l'AMF et la collectivité.

Tarif des formations :

Pour les non-adhérents ou prise en charge DIF : **300€**

Pour les adhérents avec prise en charge par la collectivité : **150€**

